

## CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

---

### EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 mai 2013

CP 13/05-03

*L'an deux mille treize, le 27 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

### RESTAURATION INTERIEURE DE L'ABBAYE DE BELLEPERCHE

---

### AVENANTS ET MARCHES COMPLEMENTAIRES AUX MARCHES DE TRAVAUX

---

#### I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la restauration progressive de l'Abbaye de Belleperche, l'Assemblée Départementale, en sa séance du 23 juin 2008, a décidé de poursuivre le programme de travaux sur ce bâtiment et a approuvé le programme relatif à la restauration intérieure du premier étage de l'hôtellerie et de l'aile des Jardiniers, programme décliné en quatre phases pour lequel une autorisation de programme de 2 015 500 € a été approuvée lors de cette même session .

1°) **Tranche ferme** : aménagement des cellules sud intégrant les contraintes de sécurité pour accès et évacuation (enduits, plafonds, sols, cheminées, menuiseries seront restaurés ainsi que l'escalier de l'aile des jardiniers, l'escalier d'honneur et le vestibule de l'étage) pour un montant estimé à 752 508 € H.T soit 900 000 € TTC ;

2°) **Tranche conditionnelle 1** : restauration du grand couloir (les portes manquantes des cellules seront restituées, les graffitis des 18 et 19èmes siècles seront restaurés), pour un montant estimé à 204 850 € H.T soit 245 000 € TTC;

3°) **Tranche conditionnelle 2** : aménagement des cellules nord (enduits, plafonds, sols, cheminées, menuiseries, éclairage) dont le montant est estimé à 422 659 € H.T soit 505 500 € TTC ;

4°) **Tranche conditionnelle 3** : restauration du premier étage de l'aile des jardiniers (enduits, plafonds, sols, cheminées, menuiseries) estimée à 305 184 € soit 365 000 € TTC.

L'Etat a accordé une subvention de **360 000 €** sur la première tranche, dans le cadre du plan de relance et au titre des grands projets de pays, la Région a également accordé une aide de **239 400 €** soit 25 % sur les deux premières tranches. Des cofinancements européens sont recherchés au titre du Fonds Européen d'Aménagement et de Développement Rural (mesure 313).

La maîtrise d'oeuvre de l'opération a été confiée à M. REBIÈRE, architecte des monuments historiques, auteur de l'étude préalable à travaux. La SEMATEG a été désignée comme mandataire par contrat de mandat en date du 23 octobre 2009.

Par délibérations du 30 mai 2011 et 28 novembre 2011, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à cette opération, validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés à hauteur de 1 135 470,37 € HT soit 1 358 022,56 € TTC .

## **II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION**

La présente délibération a pour objet d'approuver douze avenants ainsi que deux marchés complémentaires aux marchés de travaux relatifs à la restauration intérieure de l'Abbaye de Belleperche dont la réalisation a été confiée à la Sémateg par contrat de mandat en date du 23 décembre 2009.

## **III – PRÉSENTATION DES AVENANTS ET DES MARCHES COMPLÉMENTAIRES**

### **LES AVENANTS**

La finalisation de l'opération nécessite la passation d'avenants aux marchés de travaux, ayant pour objet de prendre en compte diverses adaptations aux travaux réalisés, à savoir :

## **LOT N° 1 : GROS OEUVRE**

### tranche ferme

Les travaux modificatifs concernent des moins values sur les ouvrages en pierres et briques et des plus values sur les enduits des espaces cellules ; modifications d'ouverture (accessibilité), la démolition de la voûte plafond de la cage d'escalier de l'aile des jardiniers ainsi que la réouverture d'une baie dans ce même espace. Ces prestations ont été validées par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

### tranche conditionnelle 1

Les modifications concernent les moins values sur les reprises des maçonneries en brique et enduits et les plus values sur le remplacement de carreaux en terre cuite ainsi que sur le rebouchage des arases des gros murs de la cage d'escalier principale (coupe feu demandé par le bureau de contrôle).

### tranche conditionnelle 2

Les moins values concernent les reprises d'enduits sur maçonnerie en briques et les plus values concernent les reprises d'arases du mur côté cage d'escalier principale (coupe feu).

## **LOT N° 3 : MENUISERIE CHARPENTE**

### tranche ferme

Les modifications concernent la suppression des portes entre cellules (passages ouverts). Les travaux supplémentaires sont la mise en place de portes « pare flammes » à la demande du bureau de contrôle, la mise en place de panneaux pour occulter les cheminées ainsi que la création et pose d'une fenêtre dans l'ouverture créée (cage d'escalier de l'aile des jardiniers).

### tranche conditionnelle 1

La moins value consiste à ne pas réaliser le remplacement des vitrages de la grande baie exposée EST par du vitrage isolant (aucun vitrage isolant n'est posé sur les menuiseries existantes).

### tranche conditionnelle 2

Les travaux en moins value concernent la suppression des portes sur les passages créés entre cellules et la plus value sur les poses de panneaux d'occultation des cheminées.

### tranche conditionnelle 3

Les travaux en moins value concernent la suppression d'une porte entre les salons dans l'aile des jardiniers et la plus value la pose de panneaux d'occultation des cheminées.

### **LOT N° 4 : PLATRERIE – GYPSERIE**

#### tranche ferme

Les travaux en moins value concernent les modifications de prestations sur la reprise de la voûte dans l'escalier de l'aile des jardiniers.

Les travaux supplémentaires sur la reprise des enduits ainsi que sur « l'encloisonnement » des cages d'escaliers à la demande du bureau de contrôle.

### **LOT N° 7 : ELECTRICITE**

#### tranche ferme

Les modifications concernent l'installation électrique d'éclairage adaptée à l'agencement des expositions (éclairage des virines) ainsi que l'installation de sécurité modifiée à la demande du bureau de contrôle et des services d'incendie.

#### tranche conditionnelle 1

La moins value concerne la suppression de la lustrerie prévue initialement qui n'est pas jugée adaptée au contexte existant (éclairage des « graffitis » des murs) et non conforme au regard des normes d'accessibilité (niveau d'éclairement).

#### tranche conditionnelle 3

Les travaux modificatifs concernent l'installation d'éclairage, de courant faibles (informatique) ainsi qu'un nombre plus important de prises de courant.

### **LOT N° 8 : CHAUFFAGE**

Les travaux supplémentaires concernent la fourniture et la mise en place d'un meuble évier et lavabos collectifs dans les espaces réservés au pôle éducatif qui accueille des enfants.

Le montant des avenants majore le montant global des marchés relatifs à la réalisation de l'opération de 42 191,47 € H.T selon les conditions telles que présentées.

## LES DEUX MARCHES COMPLEMENTAIRES

Les marchés complémentaires portent sur des travaux supplémentaires relatifs au lot gros œuvre et électricité .

### **LOT N° 1 : GROS OEUVRE**

#### tranche ferme

Le marché complémentaire concerne la reprise et la réparation des enduits à la chaux endommagés des murs et voûtes situées dans les zones du rez de chaussée : hall d'accueil, cage d'escalier et salle voûtée.

### **LOT N° 7 : ELECTRICITE**

Le marché complémentaire concerne la fourniture et la pose de spots à LED dans la zone du grand couloir dont les caractéristiques d'éclairage répondent aux exigences des normes d'accessibilité ainsi qu'à un éclairage plus adapté de cet espace. Ces éléments remplacent les lustres initialement prévus au marché initial.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 14 mai 2013, s'est prononcée favorablement sur les avenants proposés d'un montant total de 42 191,47 € HT, ainsi que sur la conclusion des deux marchés complémentaires pour un montant de 77 691,83 € HT.

Ainsi, le montant global des marchés relatifs à la réalisation de l'opération, initialement arrêté à 1 135 470,37 € HT est réactualisé à hauteur 1 255 353,67 € HT.

Le contenu de ce programme d'interventions comprenait un complément pour pompe à chaleur de l'installation actuelle par chaudière fuel. Cet élément nécessitait la construction d'un abri métallique.

L'installation actuelle pourvoyant aux besoins courants de fonctionnement de l'établissement, il est proposé de reconsidérer la réalisation de ce complément.

☺☺☺

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

## DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 23 juin 2008 approuvant le programme relatif à la restauration intérieure du 1er étage de l'hôtellerie et de l'aide des jardiniers, programme décliné en quatre phases,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 14 mai 2013,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

– Approuve les avenants aux marchés de travaux suivants conclus sur la base d'une plus value de 42 191,47 € HT :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Tranche ferme</i>	<i>Avenants</i>	<i>TC1</i>	<i>Avenants</i>	<i>TC2</i>	<i>Avenants</i>	<i>TC3</i>	<i>Avenants</i>	<i>Total H.T.</i>
1	Maçonnerie	CORREA LOUGE	186 356,35	12 764,32	42 912,32	9 538,03	136 027,90	18 130,92	89 208,29		<b>494 938,13</b>
2	Peinture murale	MALBREL	24 447,00		28 624,00		547,00				<b>53 618,00</b>
3	Menuiserie charpente	MALBREL	109 038,00	5 280,00	25 664,00	- 850,00	107 910,00	-14 720,00	36 740,00	-3 040,00	<b>266 022,00</b>
4	Plâtrerie-Gypserie	EURO PLATRE	43 382,14	8 504,74			10 521,36		26 038,49		<b>88 446,73</b>
5	Ferronnerie Serrurerie	BOUSQUIERES	22 199,97		13 448,40		38 572,94				<b>74 221,31</b>
6	Peinture	PINTO	10 152,50		2 417,30		10 535,33		3 159,06		<b>26 264,19</b>
7	Electricité	SOCOREM	39 817,81	8 444,06	12 500,02	- 5 314,51	14 575,67		12 504,11	2 190,51	<b>84 717,67</b>
8	Chauffage	FICHE	58 176,09	1 263,40			19 855,94		10 138,38		<b>89 433,81</b>
<b>TOTAL HT</b>			<b>493 569,86</b>	<b>36 256,52</b>	<b>125 566,04</b>	<b>3 373,52</b>	<b>338 546,14</b>	<b>3 410,92</b>	<b>177 788,33</b>	<b>- 849,49</b>	<b>1177661,84</b>

- Autorise Monsieur le Président à signer ces avenants et autorise, à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire ;
- Approuve les deux marchés complémentaires portant sur des travaux supplémentaires relatifs au lot gros oeuvre et électricité pour un montant de 77 691,83 € HT ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ces marchés et autorise, à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire,
- Autorise Monsieur le Président à ne pas réaliser le complément de chauffage pompe à chaleur.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,